



PROTOCOLE DE CANDIDATURE LISTE D'ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS

(derniers conseils)

Accès I PROF : utilisez vos codes identifiant

1/ Sur la page d'accueil, allez à l'onglet « **services** »

Cochez OK au signet « Accès au corps des agrégés 2008/2009 »

2/ Entrez dans l'onglet « **compléter ou modifier votre dossier** », puis dans les onglets à ouvrir pour alimenter le CV « réglementaire », vous utiliserez notamment :

- « qualifications et compétences » ;
- « activités professionnelles » ;
- « distinctions honorifiques » ;

Puis appuyez sur l'onglet « **imprimer le CV** » : vous accédez ainsi au CV statutaire qui s'affiche rempli et doit comporter le titre Curriculum Vitae (arrêté du 15/10/1999). **Imprimez-le pour obtenir un exemplaire papier de votre saisie.**

3/ Cliquez sur « **Candidater** »

Sur la page d'accueil :

- **Choix de la discipline** de l'agrégation choisie ;
- **Lettre de motivation** : écrivez-la (ou mieux faire un copier/coller de la lettre présaisie dans un fichier personnel) et sauvegardez-la. **Imprimez-la pour obtenir un exemplaire papier de votre saisie.** Il est également possible de la sauvegarder au format PDF ; au retour à la page d'accueil, la lettre reste visible et modifiable.
- **Validez** votre candidature.

Votre saisie est terminée.

Les diverses étapes sont reproductibles si vous avez des modifications à opérer. Pour modifier la lettre de motivation, il faut en général annuler la candidature et recommencer la procédure. D'où l'intérêt du « copier-coller ».

N'oubliez surtout pas d'imprimer les deux pièces majeures (lettre de motivation et CV statutaire) ; après la date de clôture, imprimez également l'accusé de réception de votre candidature (envoi par le rectorat à surveiller dans sa messagerie I-Prof).

**Joignez une copie du dossier à votre la fiche syndicale,
à adresser à la Section académique du SNES, 264 Bd de la Madeleine, 06000 NICE.**